

Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 12 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (94r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 12 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49514>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 janvier 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Levasseur, Henry \(1843-1905\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin demande à Levasseur de publier une pétition [sur le chemin de fer du Cateau à Saint-Erme] accompagnée de quelques mots que Godin rédige à la suite de la lettre : « Notre département s'endort un peu trop sur les grands intérêts qui lui sont propres ; il vous appartient de les défendre. »

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Chemins de fer](#), [Pétitions](#)

Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le 12 Janvier 73

Monseigneur le Gouverneur

Nous jugeons sans doute imprudent de publier dans le "Courrier" la pétition que je vous adresse en même temps que cette Lettre, en l'accompagnant de quelques notes analogues à la petite note ci-contre.

Notre Département s'inquiète un peu trop sur les grands intérêts qui lui sont propres, il nous appartient de les défendre.

Bien à vous.

Edouard L.

Tous recevront ce communiqué dans la pétition qui se situe en ce moment par les grands intérêts et les conseils municipaux, dans les divers cantons traversés par le chemin de fer concédé des Côteaux à St Erme. Nous espérons de voir publier cette pétition et la reconnaître avec l'attention de l'administration supérieure, car la situation fait au Département de l'Aisne pour les concessions de chemins de fer accordées depuis 1871, est vraiment exceptionnelle ; il est dû à notre département une réparation.